



BUDGET 2024

COMMISSION DE GESTION

COMPOSITION DE LA COMMISSION DE GESTION

Président : François Bruchez (Le Centre)

Rapporteur : Olivier Baseggio (LR+G)

Membres : Guillaume Borsa (Le Centre), Alain Duroux (Le Centre), Catherine Frossard (Le Centre), Mireille Brouchoud (LR+G), Stéphanie Dirac (LR+G), Dominique Thiévent (LR+G) Virginie Dubuis Gschwend (Verts).

Suppléants : Olivier Goetschi (Le Centre), Elisa Berdayes (Le Centre), Anaïs Mottiez (LR+G), Janique Zullo (LR+G), Telma Hutin (Verts).

[Réponses écrites à nos questions.](#)

[Réponses orales reçues lors de la rencontre avec MM. Xavier Lavanchy et Robatel.](#)

1. PRÉAMBULE

Le budget 2024 ont été approuvé par le Conseil municipal en séance du 18 octobre 2023 et nous a été mis à notre disposition seulement le 30 octobre 2023. Nous regrettons que ce laps de temps n'est pas profité à notre commission de gestion. Nous espérons que vous pourrez améliorer cette procédure à l'avenir.

La Commission de gestion s'est réunie à 4 reprises dans le cadre de l'analyse du budget 2024 et du crédit d'engagement de la zone sportive du Scex : les 6, 7, 13 et 21 novembre 2023. Stéphanie Dirac n'a pas pu participer à la dernière séance et n'a donc pas voté.

Le Président de la Municipalité Xavier Lavanchy et le chef des finances Sylvain Robatel, ont participé à la dernière séance pour répondre aux questions.

Nous sommes en novembre 2023 et nous aimerions savoir si le budget 2023 est bien respecté.

[A ce jour il n'y a rien de particulier à signaler hormis la décision à prendre au sujet de l'amortissement de l'AGEP. Actuellement il y a des évaluations pour savoir si la température est suffisante pour produire de l'électricité. A ce jour il reste un infime espoir.](#)

01 – Message du Conseil municipal

Il est mentionné dans le message du Conseil municipal que certains investissements n'avaient pas été réalisés en 2023. Nous souhaiterions savoir de quels projets il s'agit et des montants correspondants.

La CoGest s'attend à ce que les investissements prévus mais non réalisés permettent de dégager un ratio positif du même montant dans les comptes 2023.

[Réponse du CM](#)

[La CoGest est parfaitement informée de la situation. A la lecture de la planification des investissements et du budget 2024, ainsi qu'à la suite d'une simple vision locale, il est facile de comprendre que le premier montant d'investissements prévus pour l'UAPE n'a pas été engagé, le dossier n'étant pas complètement abouti avant sa mise à l'enquête en octobre 2023. Pour ce qui est des autres investissements non engagés au 31 décembre 2023, il faudra attendre cette date afin d'en dresser la liste finale.](#)

[Il faut remarquer que des travaux commandés en 2023 \(décision du conseil d'adjudication\) prennent du retard malgré la vigilance des services. On peut citer pour l'exemple les travaux de protection du Mauvoisin ou les interventions annuelles sur les routes. Seules les entreprises adjudicataires qui vivent actuellement le plein emploi et qui disposent pour la totalité d'un cahier de](#)

commande complètement rempli portent la responsabilité de cette situation. Afin de respecter la règle qui veut l'interdiction des provisions sur les comptes d'investissement, ces montants peuvent ressortir parfois sur deux années. Cette situation délicate en matière de prévisibilité financière va certainement se prolonger sur plusieurs exercices.

La recherche continue de l'équilibre budgétaire voulue par le Conseil municipal ne se reflète pas dans les chiffres qui nous sont présentés. Le CM est particulièrement focalisé sur les dépenses et pas suffisamment sur les revenus et la diminution des charges.

Nous avons de plus en plus d'entités externes et nous invitons la commune à être particulièrement vigilante pour que les dépenses ne prennent pas l'ascenseur.

Au final, quels sont les services qui ont réduit leurs charges de façon significative ?
Peut-on avoir accès au rapport de la COMAN ?

Réponse du CM :

Le souci du Conseil municipal est depuis longtemps de chercher à diminuer les dépenses malgré les insinuations contenues dans les propos ci-dessus. Les efforts faits depuis des décennies ont permis de demeurer extrêmement prudents en matière de dépenses communales et le Conseil municipal se réjouit de pouvoir compter sur une saine collaboration avec la CoGest pour dégager des pistes d'économie évidentes qui lui auraient échappées. La seule option qui reste dans la main du CM sera d'effectuer un travail de fond sur les tâches non régaliennes qui pourraient être supprimées...au détriment de prestations actuellement dispensées et appréciées par la population (soutien culturel et sportif important). Il est évident que ce processus ne peut se faire en quelques mois vu le nombre de partenaires impliqués ni d'un coup de baguette magique. Ainsi, le Conseil municipal se refuse aujourd'hui à des coupes majeures et linéaires, décidées de manière verticale et brutale.

La COMAN avec la collaboration du Service de culture, sports et tourisme a établi un rapport impliquant des diminutions de dépense qui ont été acceptées pour certaines par le CM (cf en annexe le rapport du service).

L'équipe des TPEV a été diminuée d'un collaborateur (passage de 6 EPT à 5 EPT).

Tous les services ont été appelés à examiner avec rigueur leurs dépenses. Ils ont tous respectés cette direction au terme du processus mis en place. De plus, on peut souligner l'excellent travail du Service des finances de la commune qui permet de présenter un budget qui reflète au plus vrai l'état financier de la commune.

Le conseil souligne l'incohérence des propos et la mauvaise connaissance du terreau communal que reflètent les réflexions transmises par la CoGest lorsqu'elle lui reproche de manière explicite la multiplication des entités externes et en même temps de ne pas maîtriser une hausse des dépenses. Aucune nouvelle entité n'a été créée depuis le début de la législature. Au contraire, une entité va être liquidée sous peu (SES Energies SA) et une autre devrait disparaître ces prochaines années (association Calorabois). Au contraire, une analyse rigoureuse montre que le conseil maximise les opportunités que représentent les sociétés ou associations para-communales (STEP SA et vraisemblablement AITEJ) pour permettre à notre commune d'entreprendre des investissements en infrastructures qui sont absolument nécessaires (centre de tri, futur réservoir de la Rasse) et que son compte ordinaire ne pourrait certainement pas lui permettre sans remontrance...de la même CoGest.

Les questions posées par les membres de la CoGest le sont au plus proche de leur conscience, rapportent des interrogations entendues de concitoyens et nous semble dans l'intérêt de la population saint-mauriardi qu'elle représente.

Notre but étant, comme celui du président et des membres du conseil municipal, le développement et le bien-être de notre ville.

Etant donné les conclusions du rapport de la CoGest concernant le budget 2023, nous attendions de la part du Conseil communal de plus amples propositions d'économie.

La CoGest a bien vu le bon travail de management, de planification et de gestion des projets mis en place. Voyant qu'il est très difficile d'augmenter les revenus elle est persuadée qu'il est nécessaire d'encourager chacun à économiser dans tous les secteurs par une gestion rigoureuse du matériel et par une efficacité maximale du travail de chacun. Elle est consciente les employés fournissent un très bon travail, ne souhaite pas installer une ambiance de travail stressante, mais est persuadée que des idées provenant des employés eux-mêmes pourraient générer de petites économies qui, répétées régulièrement permettraient une diminution des dépenses.

2. OUTILS INDICATEURS

2.8 APERÇU DES INDICATEURS

1 Taux d'endettement net (I1) p. 10

Pour certains indicateurs, nous atteignons des niveaux très alarmants. A partir de quel seuil le Canton peut-il intervenir ?

Selon la Section des Finances Communales de l'Etat du Valais, le Canton intervient dans le ménage communal lorsqu'un découvert au bilan (fortune négative) est inscrit. A ce moment-là, un plan financier strict est demandé à la Commune afin d'équilibrer les comptes et de rétablir la situation. Notre commune demeure loin de ces eaux à ce jour.

Il faut savoir que si la dette nette par habitant dépasse un certain montant, les banques majorent les taux d'intérêts à la hausse. Il est important de pouvoir s'assurer de taux d'intérêts avantageux sur le long terme en poursuivant la stratégie à taux fixe de longue durée.

C'est bien la politique financière du Conseil municipal.

2 Degré d'autofinancement (I2) p. 10

Nous sommes en dépression.

Nous prenons acte de ce commentaire constructif.

7 Dette nette 1 par habitant (I7) p. 10

Si les montants continuent à augmenter nous aurons des charges de crédit majorées pour les futurs prêts.

Ces divers indicateurs montrent une situation compliquée des comptes communaux et la nécessité de maîtriser son endettement.

Le conseil général est rendu attentif depuis trois ans à la nécessité d'investir pour l'avenir. Investissement signifie endettement. L'équation n'est pas plus difficile.

Sylvain confirme que la dette par habitant en 2027 sera supérieure à 7'000 si la planification financière 2024 – 2027 est respectée. En 2027 les investissements pour la piscine (5'000'000.-) ne seront pas terminés ; il faudra compter 2 ans de plus.

3. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

3.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

011.3054.01 Cotisations AF

Nous aimerions plus de régularité dans la projection des chiffres de cette rubrique en général.

Nous prenons note de la remarque.

012.3000.01 Traitements des membres des autorités p.13

Auparavant, 11 conseillers municipaux percevaient CHF 98'000.-.

La diminution du nombre de membres de 11 à 7 a-t-elle généré les économies espérées ?

Nous vous remettons à nouveau les tableaux de l'analyse sur le comparatif des rémunérations entre la législature 2017-2020 et la législature 2021-2024. Ils avaient été présentés lors de la séance constitutive du Conseil Général du 28 janvier 2021. Ils présentent une économie de CHF 86'200.-. Les chiffres présentés n'ont pas changé et les rémunérations pas augmentées depuis.

Rémunération 2017/2020 en CHF (chiffres pour à un Conseil municipal à 11)			
	Rémunération	Frais	Frais annexes
Président	68'813.25	15'000.00	1'500.00
Vice-Président	20'000.00	4'000.00	1'500.00
Conseillers municipaux	15'000.00	3'000.00	1'500.00
Total (pour un Conseil municipal à 11)			307'962.50

Rémunération 2021/2024 en CHF (chiffres pour à un Conseil municipal à 7)			
	Rémunération	Frais	Frais annexes
Président	76'200.00	10'500.00	---
Vice-Président	23'812.50	3'500.00	---
Conseillers municipaux	19'050.00	2'500.00	---
Total (pour un Conseil municipal à 7)			221'762.50

Ces chiffres se confirment dans les comptes 2021, 2022 et 2023, les salaires de l'exécutif étant fixés pour la législature entière. A noter que les charges pour les comptes communaux seraient bien plus élevées si un salaire couvrant l'ensemble du temps passé pour la présidence et la vice-présidence était versé.

Un chef de service a été embauché pour reprendre une partie de la charge de travail qui était assumée par le conseil municipal à 11.

029.4470.01 Location Campus du Scex p. 15

Doit-on s'attendre à une perte de revenus pour les prochaines années ?

Si oui, de quel ordre ?

Des pertes de revenus sont à prévoir, mais, à ce jour, les négociations pour la location des locaux restants ne sont pas finalisées.

Loué en tout cas jusqu'à mi 2025.

Les locations perçues jusqu'à ce jour ont-elles couvert les frais d'investissements et les charges ?
Nous ne comprenons pas la question, la totalité des bâtiments n'étant pas démolie. La valeur au bilan des bâtiments qui seront démolis est de CHF 490'000.-, nous pourrions donc estimer que

2.72 années de location sur l'ensemble du complexe du Scex (CHF 180'000.- de location annuelle) ont permis d'amortir l'investissement des locaux démolis.

Les charges sont refacturées à l'armée.

3.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE

111 Police p. 17

Y a-t-il une rétrocession des amendes, (parking, excès de vitesse...) perçues sur notre commune ?

Selon la convention intercommunale (art. 15), la Commune de Monthey rétrocède le 70% des amendes et recettes diverses perçues sur le territoire de Saint-Maurice.

Qui vérifie les comptes de cette entité ?

Les comptes de la Police Municipale de Monthey font partie intégrante des comptes communaux de la Ville de Monthey, comme c'était le cas de la Police du Salentin dans nos comptes. Un Etat-Major de la Police Municipale, composé notamment du conseiller municipal aigaunois en charge de la sécurité, gère la structure et les comptes sont ensuite vérifiés, comme toutes les communes, par un organe de révision, un Conseil général et l'inspection des finances.

111.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 17

A quoi correspond cette dépense ?

Une part de salaire administratif reste à charge de la Commune de Saint-Maurice pour la gestion administrative du tribunal de police communal et la gestion administrative des parkings et des vignettes (avec l'application ParkingPay notamment).

111.3101.04 Matériel et équipement p. 17

Pourquoi cette dépense ?

Nous avons prévu un budget de CHF 5'000.- pour anticiper le renouvellement de certains équipements et de petit matériel propriété de la Commune (entretien du radar, équipement de signalisation (petits matériels type triopan), etc.).

111.3611.01 Frais d'exploitation Polycom p. 17

Pourquoi prévoir cette charge alors que nous n'avons plus de personnel ?

Cette charge n'est pas liée au personnel de police. Une participation est facturée par la Police Cantonale du Valais pour les frais d'exploitation de Polycom, système de radio sécurisé pour les polices valaisannes. Ces frais sont pris en charge à 70% par le Canton et à 30% par les Communes, en fonction du nombre d'habitants de chaque commune et indépendamment de l'entité officiant en tant que police.

151.3632.07 Participation SDIS Fortifications p. 20

Nous invitons la commune à être stricte et limiter ces dépenses.

La Commune n'a pas de pouvoir direct sur les dépenses du SDIS. Il s'agit d'une association indépendante, dont le comité directeur est présidé par M. Fabien Lafarge et composé également de Mme Marion Délez. L'assemblée générale de l'association du SDIS des Fortifications est présidée par M. Gail Rappaz et la vice-présidente est Mme. Mireille Brouchoud, tous deux conseillers généraux et pour la seconde, membre de la commission de gestion. Le message peut être passé directement par ces membres du législatif.

3.2 FORMATION

212.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 22

Comment se fait-il, qu'avec le nouveau programme de budget salarial, les charges augmentent de CHF 45'600.- par rapport au budget 2023 ?

Le Service de l'enseignement de l'Etat du Valais a informé la commune dans le courant du printemps 2023 que, selon les nouveaux critères, le centre scolaire de St-Maurice pouvait bénéficier d'heures de direction supplémentaire, passant de 23/32^{ème} à 27/32^{ème}. Ce faisant et

selon demande du service, une enseignante ES a été engagée pour assumer quelques heures de direction (montant non-prévu au budget 2023). Son salaire est assumé par la commune mais bénéficie de subventions à hauteur de 35%.

Le montant du salaire a été porté au budget 2024. Il est à mettre en relation avec le compte 212.4631.06 « Subvention cantonale – Direction des écoles ».

Toutefois, il convient de souligner que les CHF 45'600.- mentionnés dans la question concernent la rubrique totale des charges du personnel de la formation et non uniquement le salaire de la nouvelle adjointe.

212.3130.08 Activités sportives et culturelles p. 22

Nous constatons une augmentation d'environ CHF 25'000.- par rapport aux comptes 2022 si l'on y ajoute le compte 212.3110.04. Pourquoi ?

Aucune augmentation du compte 212.3130.08 n'est budgétée. La hausse se situe dans le compte 212.3130.04, avec l'organisation du camp de ski de Fiesch (camp bisannuel), dont les coûts par élèves ont augmenté depuis 2022 (logement, etc). Comme mentionné en commentaire dans le fascicule, il nous paraissait opportun de regrouper les activités d'hiver dans un seul et même compte, afin de les distinguer des activités sportives et culturelles qui occupent ponctuellement certaines classes et non l'ensemble des élèves.

La CoGest suggère-t-elle un abandon de ce camp qui a lieu maintenant depuis plus de dix ans par mesure d'économie ?

213.3010.03 Traitements du personnel de conciergerie

Le personnel de conciergerie coûte visiblement plus cher que le corps enseignant. Comment l'expliquer ?

Pour être tout à fait précis, le traitement du personnel enseignant selon rubrique représente CHF 225'200.- et le personnel de conciergerie CHF 200'100.-.

Les charges prévues dans la rubrique « corps enseignant » représentent les salaires de 3 personnes, membres de la direction du cycle d'orientation. L'intitulé du compte peut porter à confusion, car ce personnel correspond à la direction administrative du cycle et non à des heures effectives d'enseignement.

Le personnel de conciergerie est quant à lui composé de 14 personnes (employés fixes et horaires compris), qui ont une part de leur salaire imputée dans le 213.3010.03 et qui effectuent le nettoyage de tous les locaux du cycle d'orientation. Ces prestations sont refacturées à l'Association du CO régional.

Peut-on connaître les mesures prises à la suite du postulat concernant la gestion de matériel scolaire pour éviter le gaspillage et utiliser au mieux les ressources mises à disposition des enseignants et des élèves ?

L'école a tout d'abord analysé la situation afin de déterminer où les enseignant-e-s étaient liés (changement de manuels, évolution des besoins, etc.) et où se trouvaient les gisements d'économies. Elle a constaté que le phénomène de gaspillage de moyens scolaires (cahiers, classeurs, etc.) restait relativement marginal en rapport du volume utilisé.

Cette année scolaire, l'école a limité les commandes et utilisé des stocks existants. Les enseignant-e-s et les élèves ont été rendu attentifs à la problématique du gaspillage. Un suivi sera effectué en fin d'année et lors de la préparation de l'année scolaire 2024-2025. Des mesures complémentaires pourront être alors encore prises.

3.3 CULTURE, LOISIRS ET CULTURE

332.3636.06 Subside - Radio Chablais p. 28

Ces dépenses sont-elles obligatoires ?

Depuis la création du média, toutes les communes du Chablais participent, en solidarité et sur une base volontaire, aux frais de financement de la radio avec une participation forfaitaire s'élevant à CHF 3.- par habitant. Toutes les communes du Chablais sont également actionnaires de Radio Chablais.

Est-il envisageable de renoncer à ce soutien financier ?

Cela paraît difficile de le faire sans s'engager dans de grandes et vaines gesticulations politico-médiatiques.

341.3010.13 Gérance buvette CSS p. 28

Ces dépenses sont-elles en lien avec la gestion des entrées de la piscine ?

Le personnel de la buvette du Centre Sportif gère la distribution, l'encaissement et la rétrocession des entrées de la piscine. Sa rémunération figure bien dans ce compte.

341.3144.01 Charges et entretien – Bâtiment p. 28

Les charges sont en nettes augmentation. Nous souhaitons avoir plus de détails sur ces dépenses.

En réalité, il s'agit d'une hausse de charges « comptables » et non effectives.

L'organe de révision a souligné, lors du bouclage 2022, que tout projet inférieur à CHF 20'000.- ne devait plus être comptabilisé en investissements mais en fonctionnement. Il a donc été décidé de ne plus utiliser du tout les dépenses d'investissement pour financer les charges de fonctionnement pour l'entretien ordinaire du CSS comme cela s'est fait toutes ces dernières années.

341.3144.04 Entretien des terrains de sports p. 28

Pourquoi avoir voulu sous-traiter l'entretien si cela nous coûte plus cher ?

Suite aux décisions d'externalisation, un poste à la section des TPEV a été supprimé. Pour rappel, les externalisations concernent les terrains de sport, le déneigement de Mex et l'entretien des chemins pédestres de Mex (au Triage forestier), externalisations déjà comptabilisés sur l'exercice 2023. Une simple comparaison des coûts permet de démontrer facilement que les externalisations sont plus intéressantes pour ces postes que le salaire d'un employé fixe.

35 Églises et affaires religieuses p. 29

Nous relevons une augmentation de CHF 39'000.-, soit +13,8 % alors qu'il ne s'agit pas d'investissement mais de charges de fonctionnement. Quelles sont les modifications des conventions justifiant cette augmentation ?

Comme mentionné dans les commentaires du budget, les conventions concernant les paroisses se basent dorénavant sur un calcul au pro-rata du nombre d'habitants dans chacune des communes partenaires. Cette clé simplifie grandement les calculs.

Concernant la paroisse réformée évangélique (Paroisse des Deux Rives), la clé de répartition s'est basée jusque-là sur le nombre de paroissiens protestants recensés au 31.12.2013. La donnée ne peut plus être réactualisée en raison des règles de la protection des données. Il convenait de trouver une autre clé.

Concernant les paroisses catholiques (participation aux salaires – convention OGSP), la clé se basait sur des calculs savants dont les détails ne sont pas restés dans les archives, mais avec une balance extrêmement défavorable pour la commune de Vernayaz. Une nouvelle clé acceptable par toutes les communes concernées devait également être développée.

Finalement, la nouvelle clé désavantage la commune de St-Maurice pour ce qui est des paroisses catholiques mais l'avantage (dans un degré moindre) pour la paroisse protestante.

3.4 SANTÉ

412.3632.09 Participation Centre Médico-Social du District

412.3634.01 Participation aux soins de longues durées p. 31

Est-il possible d'expliquer ces augmentations ?

Le budget du CMS est remis par le Centre Médico-Social du district directement aux communes membres. Comme annoncé également dans les communes environnantes, les coûts liés à la santé et au social croissent avec la hausse du nombre de dossiers à traiter.

Quant aux participations aux soins de longues durées, qui concernent la part communale aux frais liés à l'hospitalisation longue durée ou aux séjours longues durées en EMS, nous nous sommes basés sur les augmentations analysées dans les exercices précédents ainsi que sur la hausse des coûts de la santé.

3.5 PRÉVOYANCE SOCIALE

La CoGest s'étonne que dans un bâtiment, les locations d'un appartement sont payées par la collectivité alors que personne n'occupe ces locaux. L'argent provient-il du ménage communal ?

Le CMS ?

Comment les vérifications de ces locations sont contrôlées ?

A préciser éventuellement la question.

Au-delà du fait divers, l'administration et le Conseil municipal n'a plus de pouvoir de décision (mais un pouvoir de discussion par le biais du conseiller responsable) dans ce domaine après délégation aux équipes du CMS qui sont les mêmes pour les districts de St-Maurice et Monthey. Cette délégation est rationnelle et bénéfique pour les bénéficiaires de l'aide sociale puisqu'ils ont l'assurance d'être traités de la même manière et de façon non stigmatisante par les communes (pas d'information générale sur le contenu des dossiers). Elle est également intéressante pour les collectivités car elle permet d'éviter le tourisme de l'aide sociale en tous les cas sur le territoire du CMS, même si les décisions sont aujourd'hui toutes normées et répondent aux mêmes règles sur tout le territoire valaisan.

544.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 33

Pour ce poste, il est prévu d'augmenter les charges de CHF 73'600.- ou +12.7 %. Quel est l'objectif ?

Par rapport aux normes liées au nombre de dossiers traités par curateur et accepté par l'association des curateurs et la fédération des communes valaisannes, le constat a été fait que le nombre de dossiers traités au SOC du district était trop élevé (75 mandats par curateur en moyenne annuelle contre 60 recommandé). L'assemblée des présidents du district, organe responsable des décisions concernant le service officiel de la curatelle du district de Saint-Maurice a donc accepté d'augmenter les EPT mis à disposition (de 3.2 à 4 curateurs + 3 collaboratrices administratives comme auparavant).

Pour le détail, un des collaborateurs administratifs s'est donc montré intéressé par cette fonction, tout en suivant la formation adéquate en emploi. Un engagement a donc dû être fait pour remplacer le poste de collaborateur administratif et, le salaire de curateur étant plus élevé que le salaire de collaborateur, la masse salariale du SOC du district augmente de facto.

A noter que le nombre de dossiers traités en comparaison cantonale reste un des plus élevés par curateur (entre 65 et 70).

A la dernière de ce document, vous trouverez les informations détaillées concernant le nombre de mesures traitées.

544.3010.05 Traitements du personnel éducatif p. 33

Alors que les frais pour le personnel administratif augmentent, les dépenses pour le personnel éducatif diminuent. Nous trouvons cela étonnant.

Le « personnel éducatif » correspond ici au personnel employé par La Dzèbe et n'est pas lié au personnel administratif mentionné plus haut, qui est rattaché uniquement au SOC. Ce n'est pas une comptabilisation MCH2 très aisée à comprendre.

Un engagement était prévu au budget 2023 pour un éducateur à 30%, engagement qui n'a finalement pas abouti. Ce montant a donc été retiré du budget 2024.

572.3010.08 Traitements de personnel pour livraison repas à domicile p. 34

Comment a-t-il été possible de diminuer les dépenses par rapport à 2022 ?

La remarque est pertinente. Le budget 2024 est basé sur le montant qui était budgété en 2023. Force est de constater que le budget 2023 était sous-évalué. Pour 2024, l'effectif passe de 5 livreurs à 4 et le montant budgété devrait correspondre aux salaires versés.

572.3637.09 Secours occasionnels - Aide sociale p. 35

Pouvez-vous nous expliquer ces dépenses et qui prend les décisions ?

Les montants d'aide sociale visent au retour à l'autonomie sociale et financière des personnes qui en bénéficient. Les budgets sont transmis par le Service cantonal de l'action sociale, qui envoie

chaque année, dans le cadre du financement des régimes sociaux, une répartition des frais liées aux :

- Prestations complémentaires AVS / AI
- Allocations familiales personnes sans activité
- Fonds cantonal pour l'emploi
- Avances des pensions alimentaires
- Aide sociale (exploitation)
- Aide sociale (investissements)
- Institutions handicapés/sociales (exploitation)
- Institutions handicapés/sociales (investissements)

Ces coûts sont pris en charge par le Canton à hauteur de 70% et par les communes à hauteur de 30%.

579.3010.12 Personnel d'intégration p. 35

Cette baisse est-elle durable ? Comment a-t-on réussi à diminuer ces coûts ?

Le salaire octroyé à la déléguée à l'intégration engagée dès le 01.12.2023 diminue de 20% par rapport au salaire versé à l'actuelle déléguée, qui a donné sa démission pour le 31.12.2023.

L'actuelle déléguée a 58 ans, alors que la nouvelle personne engagée a 33 ans, ce qui justifie cette baisse de charge salariale.

579.3199.02 Frais de garderie cours de langue p. 35

Les participants aux cours de langues participent-ils aux frais de garde ?

Il s'agit d'un projet de l'intégration mis en place dans le cadre du PIC 2 (programme d'intégration cantonal 2) quasiment entièrement subventionné par l'Etat.

3.6 TRAFIC

615.3111.01 Outils et Matériel p. 37

Nous dépenserons pour CHF 55'000.- de matériel, de quoi s'agit-il ?

Il s'agit de l'ensemble du matériel essentiel au fonctionnement de la section TPEV (matériel de fauchage, d'entretien des routes, des espaces verts, etc.).

Nous relevons une augmentation ; est-ce dû à des achats de nouveaux matériels ou un remplacement provenant d'une usure normale ou de négligence ?

A la demande du secrétariat municipal, le nouveau chef de la section TPEV a établi une liste d'entretien et de renouvellement du matériel (planification) afin de garantir le bon fonctionnement des travaux publics et des espaces verts : entretien ou remplacement de débroussailleuses, de tondeuses, de sécateurs, etc. Le matériel actuel est bien entretenu mais est vétuste.

Le Conseil municipal s'élève avec vigueur contre toute insinuation de négligence de la part des employés communaux.

615.3141.01 Entretien réseau routier p. 37

Nous avons toujours le sentiment qu'il manque une vision sur le moyen-long terme et que certains tronçons font l'objet de réfections à plusieurs reprises. Nous y voyons toujours une opportunité de diminuer les coûts. Quelles sont les mesures envisagées pour minimiser les désagréments et les coûts ?

C'est une question récurrente. Le Conseil municipal renvoie simplement à la réponse donnée lors de l'établissement du budget 2023 (page 6 du rapport de la CoGest). Une présentation de la planification a été faite en séance de Commission de Gestion par le Président de Commune. Cette planification est suivie à la lettre. Le SIE est chargé de rationaliser les interventions entre les différents services. Le Conseil municipal observe, au contraire de la remarque faite ci-dessus, que ce travail de coordination fonctionne très bien et félicite pour cela le chef de service.

615.3143.01 Eclairage public, entret. p. 37

Est-ce que ce poste intègre également le remplacement des candélabres ?

L'entretien annuel effectué par Genedis (sur mandat), le remplacement de luminaires, de tableaux et de candélabres défectueux ainsi que les frais liés aux dégâts externes (accidents de voitures par exemple) sont comptabilisés dans ce compte.

Un plan directeur de l'éclairage public est établi concernant le renouvellement du parc lumineux et est comptabilisé en investissements.

A nouveau, la planification est suivie depuis trois ans à la lettre.

615.3151.03 Places de parc – Horodat. p. 37

Ce poste est-il uniquement consacré aux horodateurs ? L'entretien nous paraît coûteux.

L'entretien des horodateurs est effectivement coûteux. La supervision des horodateurs par la Police Municipale de Monthey implique un entretien rigoureux des horodateurs et le montant budgété se base sur les dépenses 2022.

La nouvelle politique des parkings devra tenir compte de cet élément et engager à l'avenir d'installer certainement moins d'horodateurs...au détriment du service aux usagers qui ne disposent pas tous des moyens techniques pour un accès facilité aux applications électroniques.

623.3631.08 Part aux frais du trafic ferroviaire p. 38

S'agit-il uniquement de travaux ordinaires sur la ligne ou allons-nous bénéficier de meilleures prestations ?

Il s'agit d'une charge liée communiquée par le Canton à toutes les communes.

3.7 PROTECTION ET AMÉNAGEMENT

720.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 40

Pouvez-vous nous fournir des éclaircissements sur cette importante augmentation ?

L'augmentation est due à une modification de l'imputation des salaires des collaborateurs du Service « Infrastructures & Energies ». Cette modification, en lien avec les gros investissements effectués sur le réseau des eaux usées, est intervenue dès le 01.01.2023 et n'avait donc pas été inscrite au moment du budget 2023. Le programme élaborant le budget salarial 2024 s'étant basé sur les imputations 2023, le budget 2024 prend en compte cette nouvelle clé d'imputation. Il ne s'agit donc pas d'une hausse de salaire du personnel, mais une répartition comptable différente afin de coller au mieux à la réalité de ces services autofinancés.

730.3010.01 Traitements du personnel administratif p. 41

Quel est le coût de l'externalisation de ce service ?

Et quel est le numéro de la rubrique où l'on trouve la charge ?

L'externalisation ayant été faite par STEP SA, les charges liées à l'externalisation se retrouvent sous le compte 730.3612.02.

730.3612.02 Station de compostage p. 42

Pourquoi est-ce que les charges de la station de compostage augmentent sensiblement ? Nous ne voyons pas de lien direct avec la déchetterie.

Effectivement, le nom du compte porte à confusion et est lié à la structure de STEP SA, subdivisée en « station d'épuration » et « station de compostage ». Dorénavant, la partie « station de compostage » a intégré l'ensemble des coûts du centre de tri et des écopoints.

Les coûts liés au centre de tri et aux écopoints sont donc bien comptabilisés sous ce poste-là.

3.8 ECONOMIE PUBLIQUE

Pouvez-vous nous lister tous les labels que la commune a obtenu ou souhaiterait obtenir ?

La Commune est labellisée :

- ValaisExcellence qui comprend ISO 9001 et ISO 14001
- Swisstainable

La Commune souhaite obtenir :

- Cité de l'énergie (budgété en 2024)

Quelle est la plus-value pour les habitants de St-Maurice ?

Ces labels permettent une optimisation des processus et une amélioration continue des services de l'Administration communale pour le bien des habitants qui est un souci perpétuel du Conseil municipal. Les certifications dont St-Maurice disposera à l'avenir sont un minimum pour une administration moderne un peu éclairée.

Pouvez-vous nous communiquer les coûts uniques et récurrents de chacun de ces labels ?

Labellisation :	Coûts uniques	Coûts annuels
Valais Excellence	20'129.15 CHF	10'950.60 CHF
Swisstainable	Gratuit	Gratuit
Cité de l'énergie	15'000.00 CHF	1'600.00 CHF

À la vue de la situation financière de notre commune, il faut envisager à l'avenir de limiter ce genre d'initiative voir de renoncer à certains labels existants.

Le Conseil municipal ne partage pas du tout ce point de vue qui relève d'une vision très minimaliste de l'administration publique.

Concernant Valais Excellence, il remercie plutôt le secrétariat municipal et les chefs de services d'avoir eu le courage d'accepter le défi de se remettre en question et de se doter de processus qui améliore grandement le service à la population.

Pour ce qui est de la labellisation Swisstainable, il encourage le service « Tourisme, culture et sports » à poursuivre ses recherches afin de se connecter aux différents réseaux touristiques suisses tout en conservant une préoccupation pour le développement durable.

Enfin, le label Cité de l'Energie représente aujourd'hui un standard pour toutes les communes qui souhaitent avoir une influence sur leur environnement en suivant les guidelines de développement durable en matière de consommation de l'énergie. A noter que près d'un quart des communes suisses (475 sur 2100 communes) sont aujourd'hui labellisées dont Massongex et Vernayaz dans notre district.

Valais Excellence réalise des audits annuels justifiant le coût annuel.

840.3636.18 Part. structure régionale p. 47

A quoi sont dévolus ces montants ?

Dans ce compte sont comptabilisées les participations liées au Parc Naturel Régional, à Martigny Région, à la Fugue Chablaisienne (Chablais Région) et, plus généralement, à toute entité touchant le tourisme de manière régionale.

871.30 Charges de personnel p. 47

Les tâches administratives ayant été déléguées à Genedis, pourquoi assiste-t-on à une augmentation de charges par rapport au budget 2023 ?

Charges liées à la gestion de la SES Energies SA, société toujours active. A mettre en relation avec le compte 871.4309.01.

874.30 Energie renouvelable p. 48

Est-ce lié aux études pour l'installation de panneaux solaires pour les citoyens ? Les montants (CHF 100.-) facturés pour les frais d'inscription à l'appel d'offre groupé pour les panneaux solaires sont comptabilisés sur 2023. Le mandat donné à la société de conseil énergétique PLANAIR SA est également comptabilisé sous 2023.

Où se trouvent les charges et revenus découlant de cette initiative ?

Dans ce compte se trouve un budget de CHF 60'000.- pour les subventions (CECB+, vélos, ½ tarifs, haies et arbres indigènes) et CHF 15'000.- pour la labellisation « Cité de l'Energie ».

Etat des montants au 20.11.2023 :

Subvention	Montant accordé	Montant versé
Abonnements ½ tarif	900.00	750.00
Arbres	0.00	0.00
CECB+ Villas	7'500.00	4'500.00
CECB+ Immeubles	24'000.00	9'000.00
Haies	0.00	0.00
Vélos	6'574.80	6'354.80
Total	38'974.80	20'604.80

Les chiffres montrent que ce service est apprécié et utilisé par la population.

La participation communal pour les abonnement ½ tarif est de 50.- par an.

3.9 FINANCES ET IMPÔTS

Globalement ce poste a progressé de 600'000.-, mais les charges ont doublé (+ 1'500'000.-). Il y a deux chapitres différents les impôts et l'administration de la fortune et de la dette. Les charges ont beaucoup augmenté dans l'administration de la fortune et de la dette. Nous invitons la commune à être particulièrement vigilante à maîtriser la deuxième partie pour que l'argent entrant grâce aux impôts ne soient pas perdus dans l'administration de la fortune et de la dette.

Le chapitre « Finances et impôts » est composé de plusieurs chapitres : impôts, péréquation financière, parts aux recettes sans affectation, administration de la fortune et de la dette et des redistributions.

La progression mentionnée est due aux hausses des recettes fiscales et des recettes de ventes, mais est également péjorée par une baisse de la péréquation financière et à des hausses de charges dans les bâtiments du patrimoine financier. Nous signalons tout de même que, pour le chapitre « Finances et impôts », sur une hausse de charge de CHF 1'646'500.- entre budget 2023 et budget 2024, CHF 1'409'000.- sont liés à un amortissement comptable extraordinaire sur le patrimoine financier pour le Simplon 11.

Le Conseil municipal ne comprend pas la remarque concernant l'argent qui serait éventuellement « perdu » et demande des exemples concrets.

910.3181.05 Pertes sur débiteurs - Impôts p. 50

Malheureusement, le montant est toujours conséquent. Les personnes morales sont-elles également incluses dans cette rubrique ?

Ce compte englobe les pertes fiscales sur débiteurs pour les personnes physiques et morales.

930.4621.10 Répartition fonds péréquation des ressources p. 50

Où en sommes-nous dans le classement cantonal ?

Nous sommes la 3^{ème} commune bénéficiant le plus de la péréquation, derrière Fully et Saxon.

Nous remarquons une baisse de CHF 270'000.- par rapport à 2022.

Notre indice de ressources est passé de 61 % à 62.1 % budgété en 2024. (100 % = 0.- de péréquation financière).

961.3406.01 Intérêts dettes consolidées p. 51

Nous tenons à rappeler que les intérêts restent historiquement très avantageux. Vu notre niveau d'endettement qualifié de critique, pouvoir planifier ce poste sur du très long terme est indispensable.

Nous avons pris note de cette remarque récurrente. Elle fait partie de la stratégie du Conseil municipal.

963.3431.81 Charges Salle du Roxy p. 52

Ce bâtiment ne sera plus utilisé et il nous faudra l'entretenir.

Est-il envisageable de le céder pour CHF 1.- symbolique et d'exiger des rénovations en contrepartie ?

Ce bâtiment n'est pas propriété de la Commune mais de la Société de Développement. La Commune et la Bourgeoisie participent à l'entretien avec la Société de Développement.

Des réflexions sont faites entre les 3 parties afin de discuter de l'avenir du Roxy.

4. COMPTE D'INVESTISSEMENTS

4.0 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Les mandats d'études sont très onéreux. Nous aimerions dorénavant que la commune les fasse de manière réfléchie et planifiée en vue de projets précis.

Est-il possible de nous communiquer les coûts de ces mandats sur les 3 dernières années ?

La question n'a pas de sens et n'est pas assez précise. S'agit-il d'études de planification liées à la modification du PAZ, d'études de projet (pré-études ou autre), d'études de mobilité...etc ?

De manière globale, toutes les études ordonnées dans les différents domaines ont une utilité, voire sont obligatoires.

Le Conseil municipal s'interroge sérieusement sur ce commentaire et aimerait savoir à quoi fait allusion le sens de la remarque.

029.5060.03 Installation de défibrillateurs p. 54

Les défibrillateurs seront-ils placés à l'extérieur des bâtiments ? Il est important que la population puisse également en bénéficier H24.

Selon toute évidence, les défibrillateurs seront placés en extérieur.

Un plan a été établi en collaboration avec CoeurWallis et nous attendons que le budget soit validé pour confirmer les différents emplacements et prendre contact avec d'éventuels propriétaires qui seraient concernés par les poses de défibrillateurs.

La CoGest a posé la question après avoir lu le commentaire en p. 54 : installation de défibrillateurs dans les bâtiments publics de la commune.

029.5040.30 Tuilerie - Périmètre bâtiment administratif p. 55

Pouvez-vous nous donner plus de détails sur les travaux qui sont prévus ?

Un mandat d'architecte coordonné a été donné pour établir un projet précis. Il s'agit pour le moment d'une estimation du SUB (Service Urbanisme et Bâtiments).

La planification financière mentionne d'ailleurs un étalement de ce projet sur 2 exercices.

Le nouveau carnotzet communal est jugé trop luxueux et va à l'encontre des recommandations répétées de la CoGest invitant aux économies possibles. A ce propos quel est son coût ?

A nouveau, le Conseil municipal n'accepte évidemment pas la remarque. Quelle expertise permet de juger un objet comme « trop luxueux » ? Est-ce un avis ? Est-ce la résultante d'un vote de la commission de gestion ? La notion de « trop luxueux » est subjective et difficile à évaluer. Dans le cas de figure, un mélange sémantique n'est-il pas fait entre « luxueux » et « réussi » ?

Ce projet a été comptabilisé dans le patrimoine financier en 2022 et déjà été soumis à la commission de gestion dans le cadre des comptes (cf comptes 2022).

Sur le fond, pour des visiteurs avisés de différents locaux administratifs communaux, ces derniers comportent tous un espace d'accueil pour délégations diverses. Notre commune n'en avait aucun et c'était un manque qu'il fallait combler. Le Conseil municipal a souhaité disposer de cet espace et a saisi l'opportunité d'activer la possibilité de sa rénovation dans la perspective de l'installation dans la nouvelle maison de commune.

La CoGest a posé cette question car plusieurs membres avaient entendu des commentaires de citoyens à ce sujet.

Selon le bilan 2022, le compte " Bâtiment – Tuilerie " (1084.13, p. 64) a augmenté de 324'000.- par rapport au bilan 2021. Selon Xavier Lavanchy ce montant a permis la réfection du sous-sol en y faisant le carotzet et la salle des archives.

4.3 CULTURE, SPORT ET LOISIR

341.5040.20 Zone sportive du Scex. p. 56

A quoi correspond cette dépense ?

Le montant budgété correspond à CHF 100'000.- d'honoraires pour le projet de la zone sportive ainsi qu'à CHF 23'000.- pour un entretien particulier (assainissement du système de drainage) qui doit être appliqué plusieurs années de suite au terrain de football du Scex.

4.6 TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

615.5010.01 Routes communales p. 57

En prenant en compte les remarques de la page 54, nous constatons une différence de CHF 505'000.-. Pouvez-vous nous donner plus de détails ?

Le détail complet des montants qui composent le compte 615.5010.01 est disponible dans la planification financière 2024-2027. Seuls les projets conséquents ont été mis en évidence dans le commentaire en page 54.

Pour rappel :

Plan Directeur des routes	250'000
Plan de quartier des Perris - Aménagement	915'000
Mise en conformité Lhand	65'000
Parking quartier St-Laurent + Trottoir et réfection souterrain	50'000
Réaménagement Grand-Rue	150'000
Parking Val de Marne	20'000
Aménagement av. du Midi	30'000
Aménagement Route du Scex / Stade	30'000
Signalisation routière	40'000
Route d'Epinassey - Chemin	180'000
Passerelle - Norto Barrage	20'000

4.7 PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

730.5030.01 Mex - Assainissement décharge p. 57

Cet assainissement n'a-t-il pas déjà été fait en 2022 (voir compte 2022 – Mex- assainissement décharge 730.5030.01 p 59) pour CHF 50'940.- ?

Le montant dans les comptes 2021 (et non 2022) correspondait à l'assainissement de l'ancienne décharge de Mex et de ses talus. Aujourd'hui, il convient d'assainir la place de décharge de déchets verts.

Si avis contraire de la CoGest, il est possible de renoncer à cette dépense au détriment de la récolte de déchets verts par la population de Mex. Il est manifeste que si la commune informe les habitants de Mex qu'ils sont tenus d'utiliser la place de Lavey, les déchets verts pourraient se retrouver plutôt dans les forêts de Mex...

L'intitulé étant le même la CoGest s'était demandé pourquoi il y avait à nouveau un assainissement, puisque celui-ci avait déjà été fait sur l'ancienne décharge qui n'existe plus. Elle fait confiance à notre exécutif pour l'organisation des services.

5. CREDIT D'ENGAGEMENT

Débat à la CoGest le 13.11.2023 sur la zone sportive du Scex (coûts CHF 3'500'000 + DDP)

Est-ce essentiel vu notre situation financière future, faut-il reporter le projet ?

Ce projet est essentiel pour deux raisons :

- Permettre la construction des deux salles de gymnastique sur le bâtiment des vestiaires actuels dès la fin du deuxième semestre 2025 (la question du calendrier) ;
- Assainir une zone sportive devenue obsolète au regard des normes actuelles et permettre la pratique du sport au club qui regroupe le plus de juniors/es sur la commune (saison 2023-2024 : 205 juniors/es annoncé/es).

A-t-on procédé à une mise au concours ?

Mettre en place un concours d'architecture pour ce bâtiment aurait été trop onéreux et nous imaginons que la CoGest n'aurait pas forcément apprécié la dépense de CHF 80'000.00 nécessaire (en comparaison avec le concours des salles de gymnastique). Cette procédure peut être d'ailleurs assimilée aux études non nécessaires ou inutiles dont il est question plus haut.

Concernant le projet, les lignes directrices à appliquer étaient assez claires avec l'implantation du bâtiment projeté entre les deux terrains de football. Cette configuration est ressortie tant de la première esquisse architecturale établie en 2008 que dans l'étude de faisabilité réalisé par le bureau d'ingénieurs Sabert SA en 2020.

Vu la valeur de ce marché, la procédure de gré à gré pouvait être appliquée. La commune veille à répartir les mandats entre les différents bureaux établis à St-Maurice.

A-t-on exploré plusieurs pistes d'aménagement des diverses infrastructures pour minimiser les coûts ?

Comme dit ci-dessus, deux études ou réflexions d'implantation ont été effectuées en 2008 et 2020. Le bureau Urbatecture a déjà cherché des optimisations dans la structure du bâtiment, dans les matériaux mis en place. Différentes variantes seront mises en soumission afin d'obtenir le meilleur rapport qualité prix durabilité. Par exemple, le niveau d'implantation du terrain de football projeté a été défini afin de réduire au maximum les transbordements de matériaux.

Les rapports de 2008 et de 2020 peuvent être remis à la demande de la CoGest.

Ces rapports se trouvent dans des fichiers séparés : Annexe B et C.

A-t-on consulté la Famille Frei, propriétaire de la maison encerclée par le projet ?

La famille Frei a été rencontrée en date du 23.08.23 avec une présentation du projet. A ce stade, il semble bien accepté.

Le projet permettra de résoudre les problèmes de collecte d'eaux usées rencontrés actuellement par la maison Frei et permettra vraisemblablement également à terme de connecter cet immeuble au CAD.

Combien coûte le DDP et quelle est sa durée ?

Le DDP n'a pas été signé même si le projet d'acte est établi dans l'attente de la décision du Conseil Général.

Les négociations avec l'Abbaye ont permis d'arrêter un prix de CHF 3,30 le m² et une durée de 99 ans.

La surface concernée par le DDP est 2'955 m² car nous devons prendre toute la parcelle malgré le fait que nous n'utiliserons qu'une partie (estimation : 800 m²). Une réflexion est lancée pour utiliser le reste de la surface.

Est-ce que les professeurs payeront leur place de parc, comme les enseignants du primaire et du cycle ?

Il s'agira d'un parking ordinaire de la commune, les conditions seront donc les mêmes pour tous.

Est-ce que la dérogation due à la non conformité est payante. Si oui combien ?

Nous ne sommes pas sûrs de comprendre la question.

S'il s'agit de la non-conformité du terrain de football actuel aux normes de l'AVF, la commune n'a pas d'information sur le sujet et ne participe en tout cas pas à ce genre de dépense. Le risque, plus que l'amende, est de voir l'AVF à terme refuser la dérogation et demander l'utilisation d'un autre terrain conforme dans une commune voisine.

Le club participera-t-il aux coûts de l'entretien des infrastructures ?

Des discussions sont en cours avec le club quant à l'engagement futur du FC Saint-Maurice dans ce projet, notamment pour la mise à disposition de la buvette (location).

Selon renseignements pris dans les villes alentours (Martigny et Monthey), les clubs ne participent ni à l'entretien, ni ne payent de location.

Il est à relever qu'à St-Maurice, aucun club sportif occupant des salles de gym ne paye de participation financière.

Est-ce qu'il reste des dettes sur les bâtiments qui seront détruit ?

Etant comptabilisés sous notre patrimoine financier, un amortissement comptable est nécessaire lors de la démolition des bâtiments. Le montant au bilan pour les bâtiments détruits est de CHF 490'000.-. Ce montant devra être comptabilisé dans les comptes 2023.

Un partenariat public-privé est-il envisageable ?

Le Conseil municipal juge cette suggestion complètement illusoire dans le contexte actuel en Valais. Même le FC Sion n'est pas propriétaire de ces installations mises à disposition par la Ville de Sion.

Est-ce que l'école de police militaire occupera encore les locaux à la fin de la réalisation ?

Des discussions sont en cours avec l'armée quant à ce point.

Pourquoi le projet des salles du collège n'a pas été réalisé sur les parcelles : 395, 396, 397 ?

La réponse comporte trois volets et rejoint une réponse plus globale sur l'opportunité du projet :

- **économie d'espace** : la solution d'installer deux salles de gymnastique sur une parcelle réduite permet de respecter ce principe. Il ne serait pas très économe d'utiliser les parcelles citées pour deux salles de gymnastique ;
- **distance aux bâtiments principaux du collège** : à l'origine, la discussion avait débuté avec une installation des salles de gymnastique sur des terrains plus proches de la falaise (terrain de basket de l'Abbaye et celui du Centre espagnol, voire sur le terrain de football de l'Abbaye). Ces espaces se sont révélés inconstructibles en raison de la carte des dangers. Le Service de l'enseignement a accepté avec reconnaissance la solution du Camp du Scex comme permettant une organisation satisfaisante du programme scolaire, aucune autre solution n'étant possible.
- **nécessité de mettre à disposition du club et du collège un nouveau terrain de football** : l'utilisation rendue impossible du terrain de l'Abbaye rend difficile l'organisation des entraînements des enfants adhérents du FC sur un terrain de football et un terrain d'entraînement (le terrain officiel étant réservé aux matches). De même, les étudiants du collège doivent également disposer de terrains pour les cours de sports (ils sont mis actuellement à disposition par la commune). Dans ce cadre, un accord de principe est

d'ores et déjà intervenus entre la commune et le service de l'enseignement pour la mise à disposition de ces terrains pour les étudiants contre l'utilisation libre de toutes les salles de gymnastiques du collège par les sociétés locales.

Pouvez-vous revoir le calendrier du projet ?

Ce calendrier est basé sur les indications d'avancement du projet données par le Canton pour la construction des deux salles de gymnastique. Il n'est pas possible de prendre du retard sur la construction des vestiaires et de la buvette, le terrain devant suivre pour les raisons indiquées ci-dessus.

En ce qui concerne le calendrier du projet mentionné dans le crédit d'engagement, celui-ci est correct. Le calendrier prévoit une votation du crédit pour les salles de gymnastiques au Grand Conseil en septembre 2024. La suite du calendrier en découle de facto.

Ne pouvons nous pas prévoir d'installer à nos frais la partie solaire de façon à en profiter pour la PAC et pour installer des bornes de recharges sur le parking ?

Nous devons vraiment rentrer dans la phase finale de projet et de mise en soumission pour savoir quelles options nous retiendrons.

La volonté de la Commune est de poser sa propre centrale photovoltaïque et de bénéficier « gratuitement du courant » et de réinjecter le surplus dans le réseau. Mais la porte est encore ouverte pour une variante avec du contracting si nécessaire.

Cependant, ces panneaux photovoltaïques ne serviront pas à l'alimentation de la PAC car l'option est de se raccorder au chauffage à distance projeté.

Et pour les bornes de recharge sur le parking, nous devons finaliser la révision du règlement sur les parkings et surtout analyser la rentabilité de la mise à disposition d'un tel dispositif.

Nous insistons sur le choix du matériel afin de minimiser le temps d'entretien, par exemple la robinetterie.

Nous tiendrons compte de la remarque. Des matériaux durables seront choisis, par exemple pour la robinetterie, adaptés à l'utilisation, donc prévus pour des vestiaires.

Avez-vous prévu des places pour les 2 roues ?

Les places pour 2 roues sont prévues et seront intégrées dans les plans pour la mise à l'enquête.

Point 400 : manque de détails pour une pareille enveloppe. Nous souhaitons des détails ?

A ce stade du projet, nous ne pouvons pas donner de détails de l'aménagement. Le montant est une estimation de l'architecte par rapport aux surfaces à traiter. Il est cependant facile de comprendre que des travaux doivent être effectués pour le parking, la reprise et infiltration des eaux de surfaces, les murs de soutènement, la rampe d'accès, les gradins côté nord, les clôtures, les portails, la mise en forme et l'ensemencement de talus. A l'heure actuelle, le nombre de portail, leur emplacement, le type de clôture et leur hauteur par exemple, ne sont pas encore définis. Ce sont d'ailleurs ces chapitres qui doivent encore être développés dans la phase d'élaboration du projet de réalisation prévu en 2024.

Le crédit d'engagement qui nous est soumis inclut le prix d'un terrain synthétique qui est plus onéreux qu'un terrain naturel ; à ce jour le choix n'est pas arrêté.

Nous nous prononçons sur un crédit d'engagement qui impact marginalement le budget 2024. Les gros investissements ne se feront pas avant 2025 et seront présentés pour approbation au Conseil Général.

Nous souhaiterions plus de détails sur la globalité du projet avant de prendre position ; quel serait l'impact d'un report de décision ?

Tous les détails du projet prévus ont été remis.

Sur la base de cette question, il semble que la temporalité de la soumission d'un projet au Conseil général prête à débat.

Dans son esprit actuel, la CoGest aurait très certainement reproché au Conseil municipal d'avoir engagé plus avant des dépenses d'architecte sans avoir pu se prononcer sur le principe de ce projet.

Ainsi, il a été choisi, afin de permettre ce débat et ce vote, la solution de mettre au vote un crédit d'engagement assez rapidement afin de savoir si l'exécutif peut continuer à poursuivre la mise en place du projet ou s'il doit prévoir l'acquisition de containers en guise de vestiaires à mettre à disposition des 205 juniors/es du FC St-Maurice. C'est pourquoi, seuls sont prévus en 2024 des dépenses de frais d'architectes pour une construction en 2025 pour les vestiaires et 2026 et 2027 pour le nouveau terrain de football. Mais, la tenue du vote si tôt a pour conséquence que certains détails non déterminants du projet ne sont pas complètement connus à l'heure actuelle.

Pour répondre donc directement à la question, pour le Conseil municipal, il est le temps d'obtenir un vote du conseil général qui dispose de tous les éléments dans la connaissance de l'exécutif à ce jour. Repousser la décision n'est pas rationnel et mettrait le Conseil municipal dans une situation difficile vis-à-vis de son partenaire cantonal. Au surplus, les détails qui semblent manquer aux yeux de la question sont des éléments purement opérationnels qui relèvent de la compétence de l'exécutif (choix de matériau, dernier choix constructif ,...etc).

En résumé, pour le Conseil municipal, la décision du Service de l'Enseignement (sur proposition du Conseil municipal) d'établir des salles de gymnastique sur la parcelle regroupant actuellement les bâtiments du Camp du Scex et des vestiaires est une formidable opportunité pour tous ceux qui croient à la poursuite du développement de la Commune de St-Maurice, de ses infrastructures et à l'accueil de nouvelles familles.

Concernant les espaces sportifs du Collège, Xavier Lavanchy nous informe qu'un accord " **informel** " entre le Canton et la Commune existe. Il nous donnerait accès aux salles les soirs et jours fériés en contrepartie de la possibilité pour le Collège d'utiliser les terrains de sport en journée. Cet accord sera probablement formalisé prochainement au travers de conventions.

6. ANNEXES

Charges de personnel

Pouvez-vous nous fournir le tableau de la répartition des charges de personnels par secteur ?

Une réponse est apportée en séance dans le but de clarifier la finalité de votre demande (plus votre demande est précise, plus des chiffres spécifiques peuvent vous être transmis).

Après avoir défini notre besoin (par service ou autre, toutes les charges ou exclusivement celles supportées par le ménage communal...), Sylvain Robatel fera le tableau et l'insérera dans les comptes 2023.

Combien d'EPT sont employés à ce jour ?

Aucune variation notable n'a été relevée entre 2022 et 2023. Merci de vous référer à l'analyse faite lors des comptes 2022 pour les chiffres liés aux ressources humaines.

Est-il prévu d'embaucher en 2024 ?

Les démissions ne sont pas budgétisables mais, lors de chaque démission, une analyse est faite en Commission des finances et du personnel pour envisager la meilleure solution organisationnelle et financière.

De plus, il a été annoncé à tous les chefs de service qu'aucun nouvel engagement ne serait possible en 2024. Nous parlons de « personnel stop ». Nous avons, entre autres, renoncé à engager 2 apprentis supplémentaires dans les domaines techniques en 2024.

Soulignons enfin que les charges de personnel sont cycliques et dépendent de l'âge moyen ainsi que du cycle de vie de chaque collaborateur (congé maternité, maladie, retraite anticipée...).

7. MESSAGE DE LA COMMISSION DE GESTION

Cette année, les critiques ont été plus virulentes et les fronts se sont durcis. Oui, nous sommes tous inquiets pour l'avenir.

Les investissements planifiés se chiffrent en millions et nous ne pouvons y renoncer. A plus long terme, les amortissements comptables viendront péjorer un peu plus les futurs budgets.

Le crédit d'engagement de la zone sportive du Scex a sans doute le tort d'arriver à un stade où nous n'avons pas les moyens de le financer. Alors que de tels travaux sont aujourd'hui nécessaires, il est évident que nous n'aurons pas plus d'argent dans 5 ans.

La dette ne peut qu'augmenter. Tout le monde est bien conscient de ses responsabilités. Nous avons néanmoins réussi à diminuer le risque de taux, les emprunts bancaires ayant été renouvelés sur le long terme.

Notre commission peut toutefois constater que des mesures d'économies avaient déjà été prises par la municipalité. Cela ne suffira toutefois pas à atteindre l'équilibre, un objectif hors d'atteinte ces prochaines années. N'oublions pas que les petits ruisseaux font les grandes rivières.

8. RECOMMANDATION POUR LE VOTE

En l'absence d'un consensus clair au sein de la commission, nous laissons la liberté de vote pour le budget 2024.

Votes crédit d'engagement

Pour : 3
Contre : 4
Abstention : 1

Votes budget

Pour : 3
Contre : 3
Abstention : 2

Saint-Maurice, le 28 novembre 2023


Le Président :
François Brûchez

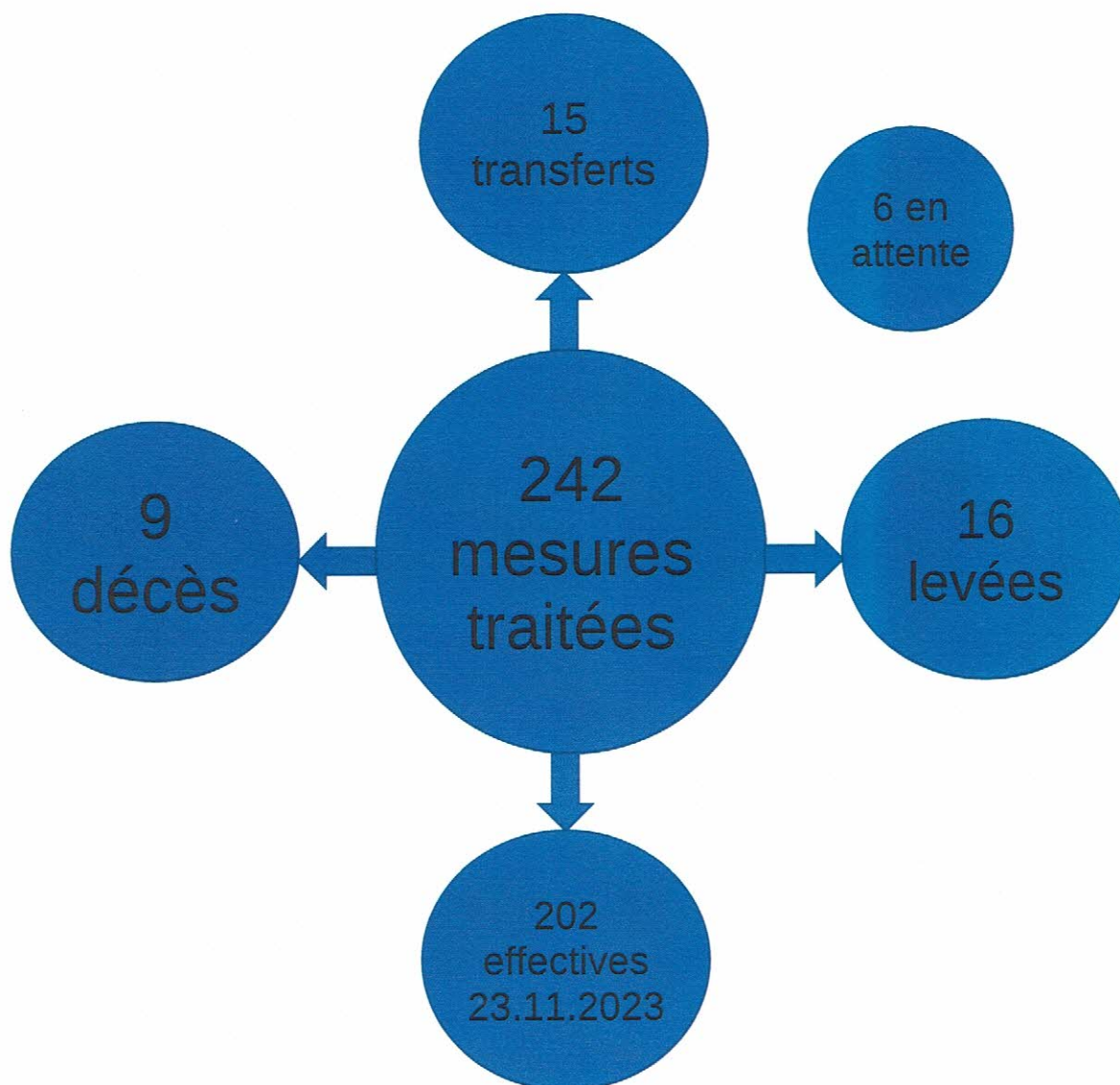
Le Rapporteur :
Olivier Baseggio



ANNEXE A

544.3010.01 Traitement du personnel administratif p.33

Sur la période allant du 20 septembre 2022 au 23 novembre 2023, voici le décompte des mesures traitées par le Service Officiel de la Curatelle.



Quant à la composition du personnel, il y a 4 curateurs et 3 collaboratrices administratives, ce qui correspond à 3.1 EPT curateurs et 2.2 EPT administratifs.